

LES ILES MORTES A CHELLES

HISTORIQUE

Par délibération du 29 septembre 2000, la commune de Chelles a sollicité la création d'une Réserve naturelle volontaire au lieu dit les Iles mortes, afin de pérenniser la vocation écologique de ces espaces.

La Réserve concerne un archipel de 13 îlots, d'une surface totale voisine de 5 hectares. Leur anthropisation passée est importante puisque près de la moitié du linéaire des berges est artificialisé et que des peupliers ont été plantés sur les plus grandes des îles. Toutefois les îles constituent un refuge pour une flore et une faune originales et témoignent d'un aspect « sauvage » de la rivière, qui a largement disparu à proximité.

PATRIMOINE NATUREL

181 espèces végétales ont été recensées sur le site. Deux sont protégées : la Cuscute d'Europe et la Cardamine impatience. Plusieurs autres espèces méritent l'attention en raison de leur rareté ; c'est le cas entre autres, de la Cardamine des prés, de la Moutarde noire, du Jonc à tiges comprimées et du Rorripe des marais.

Une quarantaine d'oiseaux ont été repérés sur le site, la plupart se reproduisant sur place ou utilisant la zone comme territoire de chasse. Parmi les espèces les plus remarquables on retiendra le Martin-pêcheur, la Bergeronnette des ruisseaux et le Chevalier guignette.

OBJECTIFS DE GESTION

Le plan de gestion détermine deux grands objectifs :

- La conservation du patrimoine et la restauration des secteurs dégradés (maintien et développement des grèves alluviales et des milieux amphibies, élimination des espèces introduites...) ;
- L'accueil du public (mise en place d'observatoire, de signalétiques et diffusion de documents d'information et de sensibilisation).

Fiche n° WW58